



Pour citer cet article :

**Bouzat (Pierre), Guyomarc'h (Jacques),  
« Quelques réflexions suggérées par un  
an de fonctionnement du centre d'ob-  
servation de Rennes - La Prévalaye »,  
*Revue de l'Éducation surveillée*, n°8,  
mai-juin 1947, p. 53-60.**





# Quelques Réflexions

suggérées par un an de fonctionnement du  
CENTRE D'OBSERVATION DE  
**RENNES-LA-PRÉVALAYE**

DE

**PIERRE BOUZAT**

*Professeur de Droit criminel  
à l'Université  
de Rennes*

ET

**JACQUES GUYOMARC'H**

*Secrétaire général de la Fédération  
bretonne pour la sauvegarde  
de l'enfance et de l'adolescence*

## SOMMAIRE

- 1) Liberté et fermeté dans l'éducation des enfants de justice ; 2) Nécessité d'un centre d'observation ; 3) Comment a été créé le centre de Rennes-la-Prévalaye ; 4) Les résultats obtenus au centre sont très encourageants ; 5) Ces résultats ont été obtenus grâce à la méthode spéciale employée ; 6) Le recrutement des éducateurs ; 7) Les observations faites au centre. Comment doit être rédigée la fiche de comportement ; 8) Ce que peuvent devenir les enfants à leur sortie du centre ; 9) Primauté de la méthode éducative sur l'installation matérielle.

1) *Liberté et fermeté dans l'éducation des enfants de justice.* — Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour dire que le traitement de l'enfant délinquant a pour but essentiel de l'éduquer. Or, éduquer un enfant, c'est développer et fortifier ses facultés physiques, intellectuelles et morales de manière qu'il puisse employer convenablement sa liberté lorsque, parvenu à l'âge adulte, il la possédera pleinement. Il faut donc lui apprendre à s'en servir. Pour cela, il faut lui en laisser une dose, suffisante pour qu'il puisse en faire l'apprentissage, mais n'excédant pas une certaine limite au delà de laquelle elle deviendrait dangereuse pour lui-même. C'est dire qu'il faut doser liberté et fermeté, cette dernière



devant normalement diminuer à mesure que l'enfant grandit. Ce dosage éducatif, déjà délicat pour les enfants normaux, l'est encore plus pour ceux qui ont délinqué.

Beaucoup considèrent toujours les enfants de justice comme des apaches. Ils pensent que la fermeté est le seul procédé éducatif à leur appliquer. « Des gaillards pareils » disent-ils, « doivent être mis dans une situation telle qu'ils leur soit matériellement impossible de recommencer leurs méfaits. » Or, nous connaissons tous des maisons de types variés où les enfants ne font jamais de bêtises et où, en conséquence, ils ne sont presque jamais punis. C'est que le Règlement et la discipline y sont tels qu'ils mettent l'enfant dans l'impossibilité pratique de commettre des fautes. Si les dirigeants de ces établissements croient qu'ils ont réussi à donner une éducation satisfaisante à leurs pupilles, ils se trompent. Nous avons actuellement dans notre Centre d'observation plusieurs garçons sortis de telles maisons. Ils en avaient à peine passé la porte qu'ils commirent une infraction. Si la méthode employée dans certaines de ces maisons n'a pas toujours donné de bons résultats, c'est justement parce qu'elle n'a pas donné aux mineurs la marge de liberté et d'initiative personnelle qu'il était indispensable de leur laisser pour qu'ils apprennent à se conduire convenablement tout seuls.

A l'inverse, d'autres se disent : « Ces mineurs délinquants n'ont pas l'air si méchants que cela ; certains ont même une allure sympathique. Il faut faire preuve de beaucoup d'indulgence et de douceur à leur égard. Après tout, c'est un accident qui leur est arrivé.

Il convient de les rendre purement et simplement à leur famille quand elle est de moralité suffisante, et les choses s'arrangeront d'elles-mêmes ». Mais la remise à la famille, bonne pour de nombreux enfants, est néfaste pour d'autres, à qui une large dose de fermeté est nécessaire. Il faut les mettre dans un établissement d'éducation surveillée et, parmi ceux qui existent, choisir celui dont le degré de sévérité est approprié au tempérament de l'enfant ;

2) *Nécessité d'une lente observation.* — Pour déterminer le traitement qui doit être appliqué à un enfant de justice, il est donc nécessaire de résoudre ce problème préalable : quelle part de liberté doit lui être laissée ? C'est en observant l'enfant qu'on obtient la réponse convenable. Aussi, pensons-nous que le Centre d'observation est la pièce initiale, et aussi sans doute la pièce fondamentale de l'équipement d'une région au point de vue du traitement de l'enfance délinquante ou en danger moral ;

3) *Comment a été créé le Centre de Rennes-la-Prévalaye.*

— A Rennes, nous avons créé, il y a quelques années, un Centre d'observation et de triage. Ce Centre d'observation n'est pas encore un Centre type, pour l'excellente raison qu'il a été constitué dans des circonstances anormales. En général, quand on veut fonder un établissement pour mineurs délinquants, on commence par faire appel à un architecte qui dresse le plan précis des constructions à édifier, on réunit des fonds, on recherche un personnel ; ces préliminaires accomplis, on réalise l'établissement ; enfin, lorsqu'il est mis sur pied, on recueille les enfants pour lesquels il a été créé. Or, le Centre de Rennes-la-Prévalaye a été constitué à l'inverse de ces principes : on y a reçu les enfants avant d'avoir les bâtiments, le personnel et l'argent.



Pourquoi en a-t-il été ainsi ? C'est qu'en août 1944, au moment de la fuite des Allemands, nous avons été frappé de voir errer dans la région un certain nombre d'enfants abandonnés de leurs familles et complètement livrés à eux-mêmes. Leur état nous semblait d'autant plus préoccupant que la plupart d'entre eux s'étaient procuré des armes, dans le but, déclaraient-ils, de courir sus à l'ennemi. Mais nous craignions fort que leur ardeur héroïque n'aboutisse plus qu'à de vulgaires crimes de droit commun commis contre des Français dès que l'ennemi, ayant complètement disparu, la Bretagne se trouverait libérée. La prudence la plus élémentaire commandait de rassembler ces enfants et de les soumettre à une discipline appropriée. Nous n'avions ni bâtiments, ni personnel, ni argent. Peu importait, nous sembla-t-il. Si pauvre que fut l'installation que nous donnerions aux enfants, elle serait encore préférable à la rue où ils vagabondaient librement. Ce qu'il fallait, c'était agir immédiatement. Voilà pourquoi nous jetâmes notre dévolu sur la première propriété, pourtant peu alléchante, que nous trouvâmes : celle de La Prévalaye, à quelques kilomètres de Rennes. Le château qu'elle contenait avait été incendié par les Allemands à leur départ, et il n'y restait debout que quelques misérables baraques en bois où personne ne voulait habiter. On y vit arriver, le 9 octobre 1944, tout ce qu'il y avait de plus bas comme mineurs abandonnés sur le pavé de Rennes. (1)

Notre Centre fut donc créé, en somme, dans des circonstances spéciales, sous la forme d'un « Centre de sauvetage de première urgence ». Depuis, il a réussi à « tenir », et à s'équiper tant bien que mal. Ce n'est pas que l'Etat ou les différentes collectivités l'aient beaucoup aidé : en un an, il n'a disposé pour fonctionner que de 565.000 francs. Et encore, dans ce chiffre, les dépenses d'installation matérielles sont comprises, et nous venons d'exposer que l'installation originale était inexistante. Mais ses créateurs ont eu la foi, ont recruté peu à peu des éducateurs qualifiés et, les uns comme les autres, n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs efforts :

4) *Les résultats obtenus au Centre sont très encourageants.* — Le Centre s'est développé petit à petit et s'est aujourd'hui transformé en un véritable Centre d'observation et de triage pour enfants délinquants. Cent-quatre-vingts enfants y sont passés au total ; l'effectif de ceux qui y séjournent actuellement est d'environ quarante.

Quatre-vingts enfants ont donc quitté le Centre. Que sont-ils devenus ? La réponse à cette question va permettre de connaître les résultats obtenus et d'apprécier la valeur et l'efficacité de la méthode employée.

Sur ces quatre-vingts enfants :

---

(1) Trois jours après leur entrée, M. GUYOMARCH devait d'ailleurs mettre à la porte un garçon accueilli provisoirement par le Centre sans qu'il y ait eu décision de justice. Il lui indiqua l'adresse d'un cordonnier qui pouvait lui donner du travail (l'enfant avait commencé l'apprentissage de la cordonnerie). Bien entendu, on ne le vit jamais chez cet artisan ; mais il était déjà tellement perverti qu'on ne regretta pas de l'avoir ainsi presque abandonné, car son sauvetage était très difficile et il aurait en tout cas presque sûrement perverti complètement les autres, qui l'étaient déjà assez !



Dix se sont engagés dans l'armée ; l'un même est mort héroïquement à Colmar ;

Vingt-et-un ont été placés chez des artisans, ou dans des centres de formation professionnelle ;

Trois ont été placés en ferme ;

Vingt-deux ont été rendus à leur famille ;

Deux ont été envoyés en maison d'éducation surveillée ;

Sept ont été placés au Centre Georges BESSIS, au Hinglé ;

Un a été dirigé sur un autre établissement d'éducation ;

Trois ont été dirigés sur des établissements de santé ;

Cinq, sans cependant commettre d'infractions, n'ont pas trop bien tourné ;

Quatre se sont sauvés : le premier d'entre eux a été ensuite arrêté pour tentative de viol ; le second pour port d'armes prohibés ; le troisième pour violence et le quatrième court encore. C'est le seul dont nous n'ayons pas eu de nouvelles.

Nous estimons très encourageant d'avoir obtenu de tels résultats dans un établissement qui n'a aucune clôture et où la liberté est forcément très grande. Ils prouvent d'une façon évidente que l'on peut donner une liberté assez large à des mineurs délinquants dont certains sont pourtant difficiles et dangereux, sans qu'ils en abusent ;

5) *Ces résultats ont été obtenus grâce à la méthode spéciale employée.* —

Pourquoi donc les enfants ne sont-ils pas partis ?

D'abord, parce qu'ils ont trouvé au Centre la certitude de dormir et de manger. Il est évident que le mineur vagabond qui, au cours de trois semaines de promenades, a tantôt mendié un morceau de pain à des voyageurs qui mangeaient dans une salle d'attente de gare, tantôt obtenu des vivres au camp des réfugiés étrangers par des travaux plus ou moins avouables, tantôt troqué son pardessus à un « sidi » contre un repas, apprécie fort l'assurance d'avoir à manger matin et soir, quoi qu'il arrive.

Ensuite — et nous dirons volontiers surtout — parce qu'ils ont senti qu'au Centre ils avaient une liberté réelle. Il suffit de priver de quelque chose un être humain — surtout si c'est un enfant — pour qu'il en ait immédiatement une envie impérieuse. Dès l'instant où les enfants ont vu qu'on leur laissait une grande part de liberté, ils n'ont pas éprouvé le désir de s'enfuir.

Il va de soi qu'au Centre, les éducateurs font ce dosage si délicat entre fermeté et liberté, dont nous avons parlé au début de ces « réflexions ». A propos de ce dosage, nous tenons à mettre en relief la méthode que nous employons, car beaucoup de nos lecteurs sont peut-être très éloignés de se la représenter exactement. Elle est à l'opposé de celle qui a longtemps été suivie dans les Maisons d'Education Surveillée. Dans ces établissements, on commençait par laisser fort peu de liberté à l'enfant. Au début, l'éducation était faite avant tout de fermeté. Si l'enfant semblait s'améliorer, on augmentait progressivement sa dose



de liberté, qui ne devenait d'ailleurs jamais très grande (1). A La Prévalaye, nous faisons le contraire. Nous donnons à l'enfant qui arrive une très grande liberté, une liberté presque totale, que nous restreignons par la suite si la nécessité s'en fait sentir. Pourquoi ? Parce que nous voulons connaître l'enfant tel qu'il est, et c'est seulement s'il vit dans une grande liberté que l'enfant peut se révéler complètement sous son vrai jour. Pour connaître à fond un enfant qui vit sous la contrainte, il faudrait des mois, voire des années, et encore très souvent il ne serait pas possible d'y parvenir.

Le fait de laisser aux enfants une grande liberté entraîne inévitablement l'inconvénient qu'ils commettent des fautes, mais cet inconvénient est heureux en lui-même, car pour que nous soyons fixés exactement sur le compte de nos mineurs, il est nécessaire que nous les ayons vus faire très naturellement les bêtises auxquelles les conduit leur tempérament. Un Centre d'observation où il n'y aurait pas de fautes commises serait, à notre avis, un mauvais Centre, car les enfants n'y révéleraient pas leur véritable caractère. Nous ne dissimulerons pas que les garçons de La Prévalaye ont fait de nombreuses bêtises. Nous avons fait de notre mieux pour qu'elles se passent autant que possible à l'intérieur du Centre (et, de fait, les fautes extérieures se sont bornées à des vols de pommes dans un champ voisin de la propriété). Dans l'ensemble, nous avons eu la grande satisfaction de constater que les enfants justifiaient la liberté que nous leur laissions. Nous avons même tenté, avec quelques-uns d'entre eux qui nous en paraissaient dignes, des expériences dont le résultat n'a pas déçu nos espoirs. Nous avons, en effet, envoyé nos meilleurs pupilles accomplir, pour le compte du Centre, des emplettes en ville, en leur confiant des sommes graduellement croissantes : dix, vingt, cinquante, cent francs (nous avons même été jusqu'à mille francs), et ils sont toujours revenus. N'est-ce pas la preuve concluante qu'une large dose de liberté et de confiance n'est nullement déplacée, bien au contraire ;

6) *Le recrutement des éducateurs.* — Du fait même de la grande part de liberté qu'elle laisse aux enfants, notre méthode est d'une application fort délicate. Pour la manier, il faut un personnel particulièrement qualifié. Il est relativement facile de faire un bon éducateur dans un Centre de Rééducation, parce que la tâche n'y consiste en somme qu'à appliquer intelligemment un règlement basé principalement sur la fermeté. Il est, par contre, extrêmement difficile d'être un bon éducateur dans un Centre d'Observation, parce qu'il faut y obtenir les mêmes ré-

---

(1) Nous reconnaissons qu'un gros effort vient d'être fait dans nos M. E. S. en vue de donner plus de liberté à leurs pupilles. Le règlement du 25. 10. 1945 qui prévoit trois sections : difficile - normaux - mérite contrairement au règlement belge qui prévoit le passage par les trois sections, dispose que le mineur doit aller immédiatement dans la section normale pour n'être déclassé que s'il est prouvé que la confiance ne peut lui être concédée aussi largement et sur-classé s'il a prouvé qu'il la méritait. S<sup>t</sup> Maurice-Chanteloup-S<sup>t</sup> -Hilaire ne sont entourés d'aucune clôture et se trouvent dans un domaine de 400 Hectares ! La formule « maison ouverte » va à compter du 1<sup>er</sup> avril 1947 s'étend aux filles de Brécourt. Une seule maison demeurera fermée : Aniane. En fait les garçons des sections normales sont souvent invités à faire seuls des courses en ville, et peuvent se rendre en permission de 15 jours tout seuls chez



sultats en ne faisant pour ainsi dire pas appel à la fermeté, mais en recourant avant tout à la confiance et au bon exemple.

Ce personnel, nous faisons de notre mieux pour le chercher et le former. La conclusion des stages de candidats éducateurs que nous avons organisés jusqu'ici est la suivante : on ne fait pas un bon éducateur avec le premier venu ; des dons naturels sont nécessaires aux gens qui prétendent à cette belle tâche. On peut simplement, dans certains cas, faire prendre conscience de ces dons à des gens qui ne savent pas qu'ils les possèdent. Il faut donc se défier des candidats improvisés ou irréfléchis. Actuellement, nous avons un tel besoin d'éducateurs que nous sommes bien forcés d'accueillir presque tous ceux qui viennent se présenter. Mais rapidement, nous sommes obligés de procéder à des renvois. Souvent aussi, des jeunes gens qui, pendant quelques semaines ont fait des efforts dépassant leurs facultés, se trouvent définitivement découragés et partent d'eux-mêmes. D'où des déceptions. Il faut que ceux qui seraient tentés d'être candidats sachent que le métier d'éducateur ne peut pas s'improviser. Ce n'est pas parce qu'on a été refusé au baccalauréat ou que l'on a essayé sans succès d'entrer dans plusieurs carrières que l'on a des chances de réussir en éducation. Trop de gens considèrent le poste d'éducateur comme un refuge et se disent : « Après tout, si j'essayais moi aussi » ? En réalité, le métier d'éducateur est un des métiers les plus durs. Il prend à l'homme toutes ses pensées et tout son temps. Il ne saurait s'accomoder de la loi de huit heures, ni de celle de quarante heures. Que les jeunes gens qui sont tentés de l'essayer réfléchissent bien !

7) *Les observations faites au Centre. Comment doit être rédigée la fiche de comportement.* — L'intérêt des observations qui sont faites au Centre, c'est de permettre de dégager des conclusions sur le régime éducatif qui devra être appliqué aux enfants. Les solutions possibles varient (si l'on envisage leur sévérité vis-à-vis du mineur) depuis l'envoi à la Maison d'Education Surveillée où la discipline est très ferme jusqu'à la remise pure et simple à la famille, en passant par le placement ou la mise en apprentissage chez des artisans. Les observations sont concrétisées au moyen d'une fiche de comportement. Nous pensons qu'il n'est pas inutile de donner quelques précisions sur la manière dont, à notre sens, doit être conçue cette fiche. Si, vous adressant à une personne qui s'occupe d'un groupe d'enfants, vous lui demandez ce qu'elle pense de tel d'entre eux, elle vous répondra neuf fois sur dix d'une façon abstraite : « Il est bien gentil, il est facile, il est doux » ; mais elle

---

leurs parents. A S.-Maurice on est allé jusqu'à confier la voiture à des mineurs seuls pour faire des achats. A la section de mérite de toutes les maisons de garçons les mineurs sortent librement seuls tous les dimanches avec 100 ou 200 frs. d'argent de poche, ils vont au bal, ils vont acheter eux-mêmes en ville leur costume de dimanche. A S.-Maurice les élèves de la demie-liberté disposent d'un pavillon qu'ils administrent entièrement eux-mêmes, il n'y a pas d'éducateur dans ce pavillon. Ils se couchent librement le soir. Le mobilier a été fait conformément au dessin qu'ils ont imaginé. Les filles de Cadillac réalisent des choses analogues. En août elles ont fait une colonie de vacances qui les a fait prendre pour « un pensionnat chic » dans la localité, les éclaireuses ont fait une route de 10 jours en camp commun avec des éclaireuses de Bordeaux.



ne vous indiquera presque jamais de faits concrets et précis, susceptibles de conduire à découvrir le véritable comportement de l'enfant. C'est, à notre sens, une pratique des plus fâcheuses. En effet, l'éducateur en présence de l'enfant qui lui est confié, reste un homme et il a fatalement envers lui des réactions de sympathie ou d'antipathie plus ou moins irraisonnées. S'il établit sa fiche de comportement en se bornant à traduire ces différentes réactions sous la forme d'appréciations abstraites du genre de celles que nous avons indiquées, qu'arrivera-t-il ? C'est que l'enfant sera placé sous un régime définitif dont la plus ou moins grande douceur dépendra du degré de sympathie qu'il aura inspiré à son éducateur. On ne peut admettre qu'un tel péril menace l'avenir d'un être humain. Le seul moyen de l'éviter, c'est que soient consignées sur les fiches de comportement uniquement des observations concrètes et objectives. Faire convenablement de telles observations n'est d'ailleurs pas une tâche facile. L'éducateur doit observer continuellement l'enfant et l'observer sans qu'il s'en doute. Tout ce qui pourrait ressembler à un espionnage quelconque doit être évité : le mineur, mis en défiance, ne serait plus lui-même. Tous les jours donc, l'éducateur observera ses protégés sans idée préconçue, et, lorsqu'il aura un moment de liberté (par exemple quand les enfants seront confiés à l'instituteur ou au moniteur professionnel), il en profitera pour consigner ce qu'il aura remarqué. Il importe peu que les faits paraissent de prime abord sans importance. Ainsi, un petit nouveau a joué avec le chien du centre : on notera ce fait anodin, car il apportera peut-être des lumières sur le comportement de l'enfant. Ce sont donc uniquement des faits vécus, concrets, précis et datés, presque heure par heure si possible, que l'éducateur enregistrera sur son « journal de bord ». Il ne travaillera jamais avec l'idée que s'il n'établit pas une fiche permettant d'obtenir une notion suffisante du comportement de l'enfant, on pourra lui reprocher de ne pas avoir fait un travail sérieux. Dans son désir d'arriver coûte que coûte au but, il risquerait d'avoir des idées préconçues et d'aboutir à des conclusions, certes, mais à des conclusions qui seraient fausses. Il doit uniquement noter des faits sans s'occuper de les interpréter immédiatement. Plus tard seulement, lorsqu'il aura réuni une collection de faits suffisamment nombreux, il s'efforcera de les interpréter en les reliant entre eux, et de faire alors apparaître — si possible — dans des conclusions, les traits exacts du caractère de l'enfant. Il arrivera que l'éducateur n'aura constaté que très peu de faits à noter. Il pourra tirer des conclusions de cette absence d'incidents remarquables. Ainsi, il devra se demander si le garçon est faux ou s'il « s'est tenu à carreaux ».

Telles sont les conditions moyennant lesquelles une fiche de comportement a des chances d'être objective et utile ;

8) *Ce que pensent devenir les enfants à leur sortie du Centre.* —

L'éducateur déduit, comme nous l'avons vu, des observations rapportées sur la fiche de comportement une appréciation de la dose de liberté qu'il convient de laisser à l'enfant et il en tire pour conclure des indications sur le régime définitif de son pupille. Il convient de signaler que les éducateurs sont très gênés pour formuler leurs conclusions par ce fait qu'il n'existe pas en France un équipement assez développé d'établissements permettant de donner à un enfant l'éducation exacte qui lui convient. Actuellement, on fait de l'à peu près ; on essaye de mettre



l'enfant là où il a le plus de chance de s'adapter, sans qu'il soit trop libre ou trop tenu. En particulier, nous manquons de Maisons d'Éducation Surveillée dignes de ce nom. Celles qui existent sont l'objet de critiques si vives que, fréquemment, les éducateurs hésitent à proposer d'y envoyer les enfants. Trop souvent, ils entendent dire que mettre un mineur dans ces établissements, c'est renoncer d'avance pour lui à toute éducation. Il y a pourtant un nombre assez grand de garçons pour lesquels une discipline ferme est nécessaire. Seules, les Maisons d'Éducation Surveillée sont capables de la leur donner en même temps que l'apprentissage professionnel. Si l'on envoyait ces garçons dans des Centres de formation professionnelle ordinaires, ils en seraient le plus souvent renvoyés rapidement parce que la discipline n'y est pas établie en vue de garçons difficiles. On voit quel est l'embarras des éducateurs en présence de mineurs qui sont précisément ceux dont le traitement est le plus délicat. Nous avons bien dans la région le Centre d'éducation du Hinglé (1), mais il n'est pas conçu pour des enfants difficiles. Aussi, nous avons le vif désir de créer dans les environs de Rennes un établissement pour de tels enfants. Si nous pouvons jamais l'organiser, nous nous inspirerons des principes qui nous sont chers et qui sont en vigueur au Hinglé, c'est-à-dire que nous donnerons aux enfants la plus grande liberté possible, mais, en même temps, pour tenir compte de la difficulté de caractère de ses pensionnaires, nous instaurerons une discipline plus rigide qu'au Hinglé ;

9) *Primauté de la méthode éducative sur l'installation matérielle.*

— Si le lecteur a jamais l'occasion de visiter notre Centre de Rennes-la-Prévalaye, il sera certainement effrayé du cadre matériel où se poursuit un travail aux conséquences aussi sérieuses pour l'avenir des mineurs qui nous sont confiés. Nous pouvons cependant le rassurer par avance, car — et c'est sur cette note optimiste que nous concluons — nous avons toutes raisons de croire, après un an d'expérience qu'en matière d'éducation (et l'observation est le début de l'éducation), le cadre matériel n'a que peu d'importance, la méthode employée étant de beaucoup le point capital.

Certes, nous serions heureux d'avoir à La Prévalaye un building, avec ascenseur, chauffage central, etc... ; mais nous ne savons pas si, avec une telle installation, les résultats seraient meilleurs. Il est consolant pour nos éducateurs, quelquefois déprimés par leur installation misérable dans une étroite chambre de baraque en bois, de constater qu'ils parviennent à des résultats supérieurs à ceux obtenus dans les établissements traditionnels construits en bons et durs matériaux. N'a-t-on jamais été frappé de cet aspect de froideur, de cet état d'endormissement, qui règnent dans ces maisons où les méthodes d'éducation sont souvent aussi pétrifiées que les locaux où elles sont appliquées ? Dans nos pauvres baraques ouvertes à tous les vents, les gosses vont et viennent librement, joyeusement même, nous n'hésitons pas à le dire. Leur spectacle donne l'impression de la vie qui ne demande qu'à s'épanouir.

---

(1) Voir « Conception nouvelle des établissements de redressement pour les enfants de justice amendables », par P. BOUZAT, dans « Etudes de science criminelle et de droit pénal comparé », Librairie Sirey, Paris, 1945. p. 127.